

BAC PROFESSIONNEL TCVA

Technicien Conseil Vente en Animalerie



Il réalise la vente d'animaux vivants domestiques ou non domestiques et d'articles destinés à leur entretien et leur bien-être (aliments, cages, jouets, ...) selon la réglementation du commerce, les règles d'hygiène et de sécurité et la stratégie commerciale de l'entreprise.
Il peut coordonner une équipe.

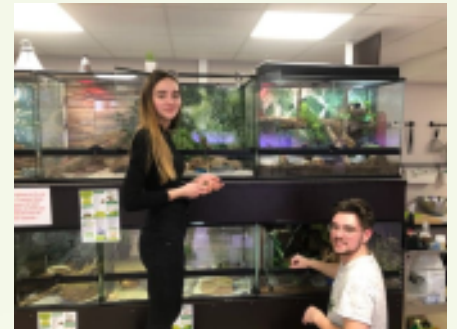
Formation par apprentissage

Durée : 2 ans

L'apprentissage

- Une réelle expérience professionnelle :
 - Du temps en entreprise en Première : 28 semaines.
 - Du temps en entreprise en Terminale : 27 semaines.
 - Un statut de salarié rémunéré en fonction de l'âge et de la convention collective.
 - 5 semaines de congés payés par année.
- Une formation qui vous professionnalise :
 - Du temps en centre en classe de Première : 19 semaines.
 - Du temps en centre en classe de Terminale : 20 semaines.
 - Un suivi individualisé.

L'apprentissage est un véritable tremplin vers l'emploi !



Métiers

- Technicien conseil-vendeur en animalerie
- Chef de rayon animalerie
- Technicien commercial pour les entreprises fournissant les distributeurs
- Salarié en animalerie spécialisée, grande surface, animalerie, jardinerie-animalerie.

Vous êtes intéressé ?

CFA de VIRE (EPLEFPA)

Route de Caen
CS 46001 - VIRE
14500 VIRE NORMANDIE
Tél : 02.31.66.18.18
Fax: 02.31.66.30.29

Directeur : Olivier DURAND
cfa.vire@educagri.fr
<http://www.tracy-vire.fr>

Conditions d'admission

Intégration de la formation en classe de première :

- Avoir plus de 15 ans à 29 ans révolus à la signature du contrat.
- Avoir suivi une scolarité complète de Seconde ou de Seconde professionnelle
- ou être titulaire d'un CAP

ET SIGNER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE.

ET DEPOSER UN DOSSIER DE CANDIDATURE AU CFA.

Le recrutement se fait lors d'entretien avec l'équipe pédagogique.
L'entretien a pour but d'évaluer la motivation des candidat(e)s.



Architecture de la formation

Modules Généraux

- Français
- Mathématiques
- Anglais
- Education physique et sportive
- Education socioculturelle
- Histoire - Géographie
- Informatique



Modules spécifiques

- Commerce
- Techniques de vente
- Connaissances scientifiques et technologiques liées à l'animal et son milieu
- Gestion commerciale
- Techniques animalières
- Connaissance de l'entreprise
- Législation et réglementation animale

Pédagogie

- Stage collectif (séjour hors région),
- Séances de travaux pluridisciplinaires, de pratiques à l'animalerie pédagogique,
- Formation au secourisme (SST),
- Interventions de professionnels,
- Visites de différents élevages, grossistes, SPA...
- Journées ressources,
- Formation rongeur, aquariophilie, oiseau, reptile, amphibien, insecte, chien et chat.



Certification/diplôme

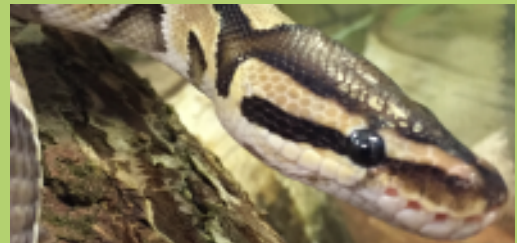
- Préparation du Certificat de Capacité concernant la vente et le transit d'animaux d'espèces domestiques et non domestiques.
- Titre obligatoire pour permettre la vente d'animaux de compagnie. (Acquis si notes supérieures à 10 en épreuves professionnelles)
- Diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau 4.
- Evaluation : en Contrôle Continu et en Epreuves Terminales.

• Taux de réussite : 57 %

• Taux d'insertion professionnelle (année N-3) : 25 % tos champs professionnels

Posibilité de poursuite d'études

- BTS TC option Animaux Elevage Compagnie
- Autres BTS



Renseignements pratiques

Responsable de formation : M^{me} LEBRUN
Secrétaire : M^{me} GUEZET

Pour toutes informations complémentaires consultez notre site internet :

<http://www.tracy-vire.fr> ou scannez ce code

CFA de VIRE - Route de Caen - CS 46001 - VIRE 14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02.31.66.18.18 - Fax : 02.31.66.30.29 - cfa.vire@educagri.fr

